

vouloir étudier s'il ne serait pas opportun de procéder à cette amélioration, et de faire rapport au Conseil.

44.—Sur proposition de M. l'échevin Larivière, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu: Que les Avocats de la Cité soient priés de bien vouloir répondre aux questions suivantes, d'ici à la prochaine séance du Conseil si possible:

10. Quels sont les droits et obligations de la Ville de Montréal relativement à cette partie du quartier Longue-Pointe connue sous le nom de "Guybourg" en ce qui concerne la fourniture de l'eau.

20. La Cité de Montréal peut-elle forcer la Cie. Foncière Suburbaine de Montréal, à remplir les obligations qu'elle a assumées en vertu du règlement portant le No. 107, adopté par le Conseil de Ville de la Longue-Pointe, le 29 octobre 1906, relativement à l'établissement d'un aqueduc, et si oui, quelles seraient les procédures à adopter à ce sujet.

30. La Compagnie Foncière Suburbaine de Montréal a-t-elle le privilège exclusif de fournir l'eau à cette partie du quartier Longue-Pointe connue sous le nom de Guybourg.

40. La Cité de Montréal peut-elle poser des tuyaux dans cette partie du territoire de la Longue-Pointe et fournir de l'eau aux résidents, si elle le juge opportun, nonobstant les dispositions du règlement No. 107 précité.

AVIS DE MOTIONS.

45.—De M. l'éch. Ménard, à l'effet d'amender les règlements 11 et 19 "re" construction dans le quartier Bordeaux.

46.—De M. l'échevin Martin, à l'effet d'amender le règlement No. 266 "re" fermeture de l'eau.

INTERPELLATIONS.

47.—Certaines questions sont posées au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil, par

(a) M. l'éch. Martin, "re" réparations au macadam dans le quartier Papineau.

(b) M. l'éch. Turcot, "re" fontaine dans le Parc Lahaie.

(c) M. l'éch. Boyd, "re" accès dangereux de la traverse de l'île Ste-Hélène.

ORDRE DU JOUR.

48.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires concernant la succession de feu Gustave Meurling.

A ce sujet, soumis et lu un rapport de M. l'échevin Morin, concernant ladite succession, et

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport de M. l'éch. Morin soit annexé audit rapport du Bureau des Commissaires, et que l'étude de ces deux rapports soit remise à la prochaine assemblée.

49.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des motions, de (1) M. l'échevin Tétreau, pour payer une indemnité à la famille de feu M. Mireault, (2) M. l'éch. Poissant, pour changer les matériaux pour le pavage de la rue St-André; (3) M. l'éch. Larivière, "re" fourniture gratuite des livres scolaires, il est

Ordonné: De biffer lesdits item.

50.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'éch. Turcot pour changer les matériaux pour le pavage de l'avenue du Parc.

M. l'éch. TURCOT, appuyé par M. l'éch. BASTIEN, Propose: Attendu que, par un rapport du Bureau des Commissaires adopté le 13 septembre 1911, il a été décidé de paver en blocs de scorie l'avenue du Parc, entre la rue Bernard et l'avenue Van Horne;

Attendu que la Cité a commencé la construction de ce pavage et que des plaintes nombreuses ont été faites contre le pavage de cette rue avec ces matériaux;

Attendu que l'avenue du Parc est actuellement pavée en asphalte dans presque toute sa longueur, qu'il soit

Résolu: De prier respectueusement le Bureau des Com-

missionnaires de considérer si il ne serait pas opportun de procéder à l'effet d'améliorer et de faire rapport au Conseil.

44.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the City Attorneys be requested to reply to the following questions for the next meeting of Council, if possible:

1.—What are the rights and obligations of the City of Montreal with regard to that part of Longue Pointe Ward known as "Guybourg" as far as the supply of water is concerned?

2.—Can the City of Montreal compel the "Compagnie Foncière Suburbaine de Montréal", to fulfil the obligations which the said Company has assumed under the by-law bearing No. 107, adopted by the municipal Council, of Longue Pointe, on the 29th October 1906, concerning the establishment of an aqueduct, and if so, what proceedings should be taken in this connection?

3.—Has the above Company the exclusive privilege of supplying water to that part of Longue Pointe Ward known as "Guybourg"?

4.—Has the City the right to lay mains in that part of the territory of Longue-Pointe and to supply water to the residents if it deems it advisable, notwithstanding the provisions of by-law No. 107, above mentioned?

45.—NOTICES OF MOTIONS.

By Ald. Ménard, to amend by-laws 11 and 19 "re" construction in Bordeaux Ward.

46.—By Ald. Martin, to amend By-Law No. 266 "re" closing of water.

QUESTIONS PUT BY MEMBERS.

47.—Certain questions were put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council by

(a) Ald. Martin "re" repairs to macadam in Papineau Ward.

(b) Ald. Turcot "re" drinking fountain in Park Lahaie.

(c) Ald. Boyd "re" dangerous access to St. Helen's Island Ferry.

ORDER OF THE DAY.

48.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, anent Estate of late Gustave Meurling,

In this connection, submitted and read a report from Ald. Morin, anent said estate, and

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report of Ald. Morin be ordered to be annexed to said report of the Board of Commissioners and that consideration of both said reports be deferred until next meeting.

49.—The order of the day being read to consider motions.

(1) By Ald. Tétreau, to pay an indemnity to the family of the late Mr. Mireault,

(2) By Ald. Poissant, to change the material for the paving of St. André St.

(3) By Ald. Larivière, "re" gratuitous supply of school books, the same were

Ordered: To be struck.

50.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Turcot to change the material for paving Park Avenue,

Ald. TURCOT moved, seconded by Ald. BASTIEN,

That on a report from the Board of Commissioners, adopted on the 13th September 1911, it was decided to pave with scoria blocks Park Avenue, between Bernard St. and Van Horne Avenue;

That the City has begun the construction of said paving and that numerous complaints have been made against the paving of said street with such material;